



Revue Intelligence Stratégique  
Journal des publications scientifiques  
Volume 6, numéro 15  
Janvier-Juin 2023  
p-ISSN : 3006-547X ; e-ISSN : 3006-5488  
<https://doi.org/10.62912/>

## **PROCESSUS ET FONDEMENT IDEOLOGIQUE DE L'INTEGRATION REGIONALE AFRICAIN**

---

**José KALUMIRE ZIALIRWA**

Doctorant en Relations Internationales et Chef de Travaux à l'Université Pédagogique  
Nationale/Kinshasa-RDC

### **RESUME**

*Cet article a pour finalité de faire le point sur le contexte et l'évolution des processus d'intégration économique régionale et des tentatives de théorisation de l'intégration régionale en Afrique. Le souhait est de privilégier les théories de l'intégration appliquées aux pays en voie de développement en général, et à l'Afrique en particulier.*

*En parcourant assez rapidement la littérature existante sur ce sujet, il se dégage que la plupart des approches théoriques d'intégration régionale sont élaborées dans le contexte occidental. Ces approches constituent le fondement du modèle européen qui guide toutes les tentatives d'intégration des autres continents. Ce sont ces théories d'intégration élaborées en Occident et appliquées à l'Europe qui constituent, pour une bonne part, le fondement théorique de l'intégration africaine.*

**Mots-clés :** *intégration économique, intégration régionale, Afrique.*

### **ABSTRACT**

*The purpose of this article is to review the context and evolution of regional economic integration processes and attempts to theorise regional integration in Africa. The aim is to focus on integration theories applied to developing countries in general, and to Africa in particular.*

*A cursory glance at the existing literature on this subject reveals that most theoretical approaches to regional integration have been developed in the Western context. These approaches form the basis of the European*

*model that guides all attempts to integrate other continents. It is these theories of integration developed in the West and applied to Europe that constitute, to a large extent, the theoretical foundation of African integration.*

**Keywords:** *economic integration, regional integration, Africa.*

## INTRODUCTION

En guise d'introduction, on peut dire qu'à lui seul, l'intitulé de cet article pose d'emblée la problématique essentielle de ce processus de coopération pour le développement entre pays africains suivant leurs régions respectives. Elles sont réparties selon les points cardinaux. Mais force est de constater que tant d'années après les indépendances et sa mise en place, les résultats probants se font attendre.

En effet, l'intégration régionale en Afrique a toujours été le principal objectif des Etats africains depuis la création de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) d'alors. Les Etats membres ont fait un certain nombre de déclarations dans le but de faire avancer le processus d'intégration. De même, le Traité d'Abuja, le Plan d'Action de Lagos, et le Forum du Secteur Privé en Afrique, pour ne parler que de ceux-là, mettent l'accent sur la nécessité de promouvoir l'intégration régionale en Afrique.

Le Traité d'Abuja qui a été signé le 3 juin 1991 et est entré en vigueur le 12 mai 1994, stipule que les États africains doivent s'efforcer de renforcer les Communautés Economiques Régionales (CER), en assurant en particulier la coordination, l'harmonisation et l'intégration progressive de leurs activités en vue de la réalisation de la Communauté Économique Africaine (AEC), qui devait être graduellement mise en place au cours d'une période de transition de trente-quatre (34) ans subdivisée en 6 étapes de durées variées.

Bref, les principaux objectifs étaient notamment la promotion du développement économique, social et culturel et l'intégration des économies africaines dans le but de favoriser l'autosuffisance économique et promouvoir un développement endogène auto entretenu, et de coordonner et harmoniser les politiques au sein des communautés économiques existantes et futures, pour faire avancer la mise en place graduelle de la Communauté.

Le 9 septembre 1999, les Chefs d'État et de Gouvernement de l'OUA d'alors ont rendu publique une Déclaration (la Déclaration de Syrte) appelant à la création de l'Union Africaine, dans le but notamment d'accélérer le processus d'intégration sur le continent, afin de permettre à l'Afrique de jouer le rôle qui lui revient dans l'économie mondiale, tout en faisant face aux problèmes sociaux, économiques et politiques multifformes, aggravés comme ils l'étaient, par certains aspects négatifs de la mondialisation.

Aborder la question de l'intégration régionale en Afrique nous ramène forcément au panafricanisme. D'où, nous verrons ce qu'il en est et ce qu'il a engendré en Afrique, dont le régionalisme en question, mieux connu sous le terme de l'intégration régionale.

## **I. PROCESSUS D'INTEGRATION REGIONALE EN AFRIQUE**

Selon Adotévi (anthropologue et philosophe burkinabé), le regain d'intérêt que suscite l'intégration en Afrique constitue la recherche d'une identité culturelle et sociale dont les racines et la légitimité sont plus fortes que celles proposée par les Etats actuels. Cependant malgré les nombreuses tentatives qui ont été entreprises, l'intégration régionale s'est toujours heurtée à de nombreux obstacles.

Tous les continents présentent des processus d'intégration régionale. Ces processus d'intégration sont généralement poussés par des forces. Dans tous les cas, une combinaison de forces économiques et de forces politiques tire ces processus d'intégration. De temps en temps, la politique conduit l'intégration économique, de temps en temps l'économie est le moteur de l'intégration politique.

### **I. 1. Blocs antagonistes**

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale 1940-1945, la division du monde en deux blocs dominés par deux superpuissances, les Etats-Unis d'Amérique et l'Union Soviétique, n'a pas manqué d'avoir des répercussions et des attraites sur les jeunes Etats nouvellement indépendants en général et sur ceux de l'Afrique en particulier.

C'est ainsi qu'au lendemain même de leur accession à la souveraineté internationale, les Etats africains se trouvent déjà divisés en blocs antagonistes à coloration idéologique : le bloc de Casablanca à tendance progressiste et le bloc de Brazzaville-Monrovia à tendance modérée.<sup>1</sup>

Raison pour laquelle dans cette section nous analysons les deux blocs antagonistes africains ayant des tendances idéologiques contraires et leurs conséquences sur la problématique de l'intégration africaine, il s'agit du bloc de Casablanca et celui de Brazzaville.

### **I. 1. 1. Bloc de Brazzaville**

L'année 1960, avec la décolonisation de l'Afrique noire d'expression française et de Madagascar, fut le début d'une nouvelle orientation de la diplomatie africaine. Le besoin de solidarité qu'éprouvaient des hommes habitués à vivre ensemble, les liens historico-culturels qui attachaient entre elles les anciennes colonies françaises d'Afrique noire et de Madagascar, la forte personnalité de plusieurs de leurs dirigeants conduisirent ces jeunes Etats à se définir et à se constituer en groupe assez solide et homogène jusqu'à la naissance de l'OUA en mai 1963.<sup>2</sup>

Dès le 07 septembre 1960, le président SENGHOR, dans un message adressé au peuple Sénégalais, faisait la déclaration indiquant : qu'il faut préparer un plus vaste regroupement où entreraient tous les Etats de l'ancienne AOF, y compris la Guinée, mais toujours sur la base de l'indépendance de chaque Etat. L'idée de la fédération n'est pas encore mûre dans l'ancienne AOF, car les micro-nationalismes ne sont pas encore transcendés.<sup>3</sup>

Le 27 Septembre, le Ministre sénégalais de l'information Diop Obeye étendit l'aire de regroupement à toutes les nations d'Afrique d'expression française y compris la Mauritanie et la Guinée. Deux rencontres avaient

---

<sup>1</sup> DIANGITUKWA F., *Géopolitique, intégration régionale et mondialisation ; plaidoyer pour la création d'une communauté économique des pays côtiers de l'Afrique Centrale*, L'Harmattan, Paris, 2006, p. 13.

<sup>2</sup> KABAMBA WA KABAMBA, G., « Relations et organisations internationales Africaines », L1 RI, UNIKIN, 2009-2010.

<sup>3</sup> *Ibidem*.

précédées celle qui aboutira à la constitution définitive du groupe de Brazzaville. Au début du mois d'octobre 1960, le président Senghor rencontrait son homologue ivoirien Houphouët-Boigny à Abidjan, le communiqué publié à l'issue de cette rencontre lance l'idée de regrouper en une association interétatique souple tous les Etats de ex. AEF et ex AOF.<sup>4</sup>

Du 15 au 19 décembre 1960, une conférence réunie à Brazzaville les Chefs d'Etats et des Gouvernements de douze Etats suivants : Cameroun, République centrafricaine, Congo Brazzaville, Côte d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Haute volta, Madagascar, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad.<sup>5</sup>

Au cours de cette conférence, des positions furent définies sur plusieurs problèmes de politique internationale (désarmement, Guerre Froide, décolonisation, question de la représentation de la Chine à l'ONU) et sur des problèmes qui intéressaient directement l'avenir du continent africain : la crise congolaise, la guerre d'Algérie et le problème Mauritanien.

Le Groupe de Brazzaville appelé l'Union Africaine et Malgache (UAM), comme toute Organisation internationale à vocation régionale, n'est pas né d'une décision spontanée de douze Etats d'Afrique noire française qui venaient d'accéder à l'indépendance en 1960. Elle répond à un certain nombre de conditions réelles et concrètes notamment : les données géographiques et historiques ; les conditions de vie économiques et la conjoncture internationale.

La géographie et l'histoire semblent expliquer quoique partiel, le rapprochement opéré de fonder à Yaoundé d'abord, une Organisation à caractère économique et à Tananarive ensuite, une union politique.<sup>6</sup>

Les Objectifs économiques de la rencontre de Brazzaville du 15 au 19 décembre 1960 furent précisés dès l'ouverture de la conférence par le Président Fulbert Youlou : il faut, disait-il, créer une sorte de Communauté Économique Européenne et cela pour les raisons, de mieux valait constituer

---

<sup>4</sup> KABAMBA WA KABAMBA G., *La communauté économique Africaine du XXI<sup>e</sup> siècle, mythe ou réalité ?*, éd. MES, Kinshasa, 2003.

<sup>5</sup> *Ibidem*.

<sup>6</sup> KABAMBA WA KABAMBA G., *Relations et organisations... Loc. cit.*

un front uni pour poursuivre le dialogue avec les États du marché commun européen, car la convention nous associant à la CEE vient à expiration en 1962...<sup>7</sup>

L'admission de ces États africains à l'ONU constituait un élément majeur, car en faisant du groupe africain l'élément numériquement le plus fort, elle a modifié l'équilibre régional et politique de l'Assemblée Générale de l'ONU. Cette modification quantitative coïncida avec la discussion de multiples problèmes internationaux et les délicates affaires africaines auxquelles les nouveaux États africains étaient confrontés et à propos desquelles ils étaient appelés à prendre position.

### **I. 1. 2. Bloc de Casablanca**

Par des multiples rencontres entre les dirigeants des pays membres de ce groupe, une certaine diplomatie concertée s'était dégagée bien avant la conférence de Casablanca du 03 au 07 Janvier 1961 que beaucoup d'observateurs non avertis considèrent, à tort, comme le point de départ du groupe entant que tel. Nous estimons pour notre part que l'existence de facto du groupe est antérieure à la conférence de Casablanca.

Dès la première conférence des États d'Afrique à Accra du 15 au 22 Avril 1958, le huit États participants dont trois sont membres du groupe de Casablanca, se déclaraient responsables devant l'humanité et les peuples d'Afrique, et désireux de défendre la personnalité africaine et engagés à respecter les principes de Bandoeng (le non alignement).<sup>8</sup>

Après l'adhésion de la Guinée et du Mali au groupe, tous les efforts furent orientés vers l'unification du Continent par la formation, au premier stade, d'ensembles géopolitiques autres que ceux légués par les colonisateurs. L'unité qu'ils proclamaient était une sorte de rassemblement anti-impérialiste, pour la paix mondiale en vue de la libération et du progrès politique et économique africaine, sous une direction politique unique.<sup>9</sup>

---

<sup>7</sup> *ibidem*.

<sup>8</sup> DIUR KG., *Histoire de Relations Internationales*, éd. Sirius, Kinshasa, 2009, pp. 82-83.

<sup>9</sup> KABAMBA WA KABAMBA G., *Relations et organisations... Loc. cit.*

La conférence de Casablanca ne fut qu'une réplique à celle qui venait de se tenir à Brazzaville du 15 au 19 Décembre 1960, et au cours de laquelle les douze États venaient d'affirmer des positions identiques sur plusieurs questions intéressant l'Afrique, notamment : la crise congolaise, la guerre d'Algérie, le problème mauritanien.

Ce dernier point était l'objet de préoccupations constantes du Maroc qui faisait valoir des prétentions territoriales sur l'ensemble de ce pays. L'appui que les douze pays membres du groupe de Brazzaville venaient d'accorder à la Mauritanie, le ralliement à ses thèses et la recommandation qu'ils firent aux autres États Africains pour obtenir l'admission de la Mauritanie à l'ONU, tout cela poussa le Roi du Maroc à prendre l'initiative de convoquer une conférence à Casablanca. Tel apparaît, en grandes lignes, le contexte diplomatique qui précédait la tenue des assises de Casablanca.

Au sein du groupe de Casablanca on trouvait côte à côte les Arabes du Nord et les noirs du Sud-Sahara, anglophones et francophone. Il semble essentiellement être fondé sur des aspirations d'ordre politique et idéologique.

Les déclarations et les prises de position intempestives et révolutionnaires de certains dirigeants des États membre du groupe, déclarations souvent marquées au coin d'un anti-occidentalisme agressif et intransigeant donnèrent à ce groupe son qualificatif de révolutionnaire et on parlera longtemps de l'Afrique révolutionnaire, c'est-à-dire celle regroupant les États ayant participé à la conférence de Casablanca, et de l'Afrique modérée, celle regroupant les États ayant participé à la conférence de Brazzaville.

## **I. 2. Processus d'intégration économique régionale aux origines divergentes**

Parfois, les origines ont été clairement plus politiques qu'économiques : c'est, en Afrique, le cas de la SADC, initiée par un club anti-apartheid. C'est le cas, en Asie, de l'ASEAN, constituée au départ comme un club anti-communiste. Parfois, les motivations apparaissent davantage économiques, comme sur le continent Nord-américain mais partout, que ce soit en Amérique latine, dans le monde arabe, dans le Golfe, dans le pourtour

de la Russie ou dans la Caraïbe, existe cette synergie entre des forces politiques et des nécessités économiques.

Un autre trait commun réunit l’Afrique et les autres zones : l’hésitation des processus d’intégration régionaux entre un projet continental et un projet ou des projets sous-continentaux et régionaux. A la grande ambition de type bolivarienne en Amérique latine a répondu en Afrique la grande pulsion panafricaine, et, dans le monde arabe, l’édification du « panarabisme ». Les processus continentaux se sont assez vite combinés à des processus sous-régionaux, à différents moments de l’histoire et à des rythmes variés.<sup>10</sup>

La démarche est évidente en Amérique latine, avec le MERCOSUR ou des organisations comme l’ALADI (Association latinoaméricaine d’intégration). Elle apparaît désormais au sein du monde arabe (Conseil de Coopération du Golfe) où l’intégration commerciale est encore inférieure à celle de l’Afrique. Elle est aussi évidente en Afrique, mais existe moins sur le continent asiatique où il n’existe pas de projet continental. Il y a une Europe, deux Amériques, au moins trois Asies et, en somme, une Afrique.

L’Afrique est également confrontée à des freins à l’intégration comparables à ceux relevés ailleurs. Les perspectives de l’intégration ont subi des changements et des oscillations idéologiques. Mais l’arrière-plan idéologique a aussi pu évoluer, entre la conception du développement autocentré des années 60-70 de Raúl Prebisch et ses déclinaisons, notamment au moment de la décolonisation en Afrique, et les formes de régionalisme beaucoup plus ouvertes des années 70 ou 80, après l’échec de la majeure partie des expériences Prebisch.

Partout aussi se rencontre une faible appropriation politique et démocratique des intégrations régionales par les opinions. Tous les processus d’intégration demeurent des exercices top-down, à certains égards technocratiques, bénéficiant d’une légitimité assez limitée.

---

<sup>10</sup> CONSTANTIN F., «L'intégration régionale en Afrique noire. Esquisse sur dix années de recherche», dans *Revue française de science politique*, vol. 22, n°5, 1972, pp. 1074-1175.



Tous les continents présentent également une prolifération de structures multiples, des chevauchements d'initiatives incohérents sur le plan rationnel, qui présentent l'inconvénient de disperser une énergie politique en quantité limitée. Le phénomène existe en Amérique latine, il existe aussi en Afrique où « la carte du Tendre » de l'intégration régionale offrait, jusqu'à une date récente, l'image d'un embrouillamini inextricable.

Mais le foisonnement n'est pas propre à ces deux zones : il est difficile de déceler le paysage de l'intégration né des mécanismes d'intégration dans le monde arabe entre la zone de libre-échange panarabe, le conseil de coopération du Golfe, le processus d'Agadir et l'Union du Maghreb arabe. C'est aussi vrai dans la Caraïbe, ou en Asie centrale où deux ou trois organisations à vocation d'intégration régionale se juxtaposent. Pour ne pas parler de l'OSCE, ou du Conseil de l'Europe, de l'AELE, ou de l'Espace Economique Européen qui coexistent avec l'UE.

Un autre frein commun recensé ailleurs dans le monde porte sur la relative faiblesse des mécanismes institutionnels, notamment dans les pays en voie de développement. En Afrique comme ailleurs, le sens et les outils des processus d'intégration ont évolué au fur et à mesure des changements économiques et technologiques.

Les ingrédients nécessaires à une intégration régionale réussie en 2010 ne sont pas ceux qui apparaissaient indispensables dans les années 80, ni même a fortiori dans les années 50 ou 60. Aujourd'hui, un accord solide sur la gestion de l'espace aérien, des processus efficaces de délivrance de visa pour les affaires, un bon accord régional en matière de standards sanitaires ou phytosanitaires sont probablement plus « intégrants » que l'union douanière ou le tarif extérieur commun, outils de prédilection des années 1950 ou 1960. La recette et la boîte à outils des intégrations régionales a énormément changé avec le temps, notamment avec la division internationale du travail, qui à bien des égards, est complètement différente de celle qui existait il y a vingt ou trente ans.<sup>11</sup>

---

<sup>11</sup> Voir à ce sujet conférence World Trade Institute, Berne, 1 octobre 2010 (website WTO).

---

L'Afrique est également confrontée à des freins à l'intégration comparables à ceux relevés ailleurs. Les perspectives de l'intégration ont subi des changements et des oscillations idéologiques : j'ai déjà évoqué le problème continental ou sous-continental. Mais l'arrière-plan idéologique a aussi pu évoluer, entre la conception du développement autocentré des années 60-70 de Raúl Prebisch et ses déclinaisons, notamment au moment de la décolonisation en Afrique, et les formes de régionalisme beaucoup plus ouvertes des années 70 ou 80, après l'échec de la majeure partie des expériences Prebisch.

Partout aussi se rencontre une faible appropriation politique et démocratique des intégrations régionales par les opinions. Tous les processus d'intégration demeurent des exercices top-down, à certains égards technocratiques, bénéficiant d'une légitimité assez limitée.

Tous les continents présentent également une prolifération de structures multiples, des chevauchements d'initiatives incohérents sur le plan rationnel, qui présentent l'inconvénient de disperser une énergie politique en quantité limitée. Le phénomène existe en Amérique latine, il existe aussi en Afrique où « la carte du Tendre » de l'intégration régionale offrait, jusqu'à une date récente, l'image d'un embrouillamini inextricable. Mais le foisonnement n'est pas propre à ces deux zones : il est difficile de déceler le paysage de l'intégration né des mécanismes d'intégration dans le monde arabe entre la zone de libre-échange panarabe, le conseil de coopération du Golfe, le processus d'Agadir et l'Union du Maghreb arabe.

C'est aussi vrai dans la Caraïbe, ou en Asie centrale où deux ou trois organisations à vocation d'intégration régionale se juxtaposent. Pour ne pas parler de l'OSCE, ou du Conseil de l'Europe, de l'AELE, ou de l'Espace Économique Européen qui coexistent avec l'UE.

Un autre frein commun recensé ailleurs dans le monde porte sur la relative faiblesse des mécanismes institutionnels, notamment dans les pays en développement, en raison de l'attachement à des souverainetés nationales parfois récentes. Frein aussi, la persistance de tensions régionales ou locales frontalières. Le sous-continent indien en offre une illustration, tout

comme l'Amérique latine il y a dix ou vingt ans. Il n'est pas sûr que ces tensions soient terminées du côté de la zone andine, ni, à l'évidence, dans plusieurs zones de conflit sur le continent africain.

Une autre difficulté commune réside dans une difficulté à démontrer des résultats à la hauteur des ambitions affichées. On constate partout ce décalage entre les projets, les résolutions, les discours, les conférences internationales, les traités, et les réalisations concrètes. L'Union du Maghreb arabe, l'UNASUR en Amérique latine, ce qui reste de la CEI dans le pourtour russe, les processus d'intégration théorique sur le sous-continent indien entre l'Inde, le Pakistan, le Bangladesh et le Sri-Lanka : tous ces projets présentent une différence considérable entre les intentions déclarées et les progrès effectifs. Ces deux caractéristiques se retrouvent en Afrique, à des degrés divers.

Les asymétries de taille entre pays, qui ont des conséquences géopolitiques ont, aussi, souvent marqué les parcours d'intégration régionale. Viennent à l'esprit les États-Unis sur le continent Nord-Américain, le Brésil en Amérique du Sud, l'Afrique du Sud en Afrique australe, le Nigeria dans la CEDEAO, l'Indonésie dans l'ASEAN, l'Arabie Saoudite dans le Conseil de coopération du Golfe, la Russie dans le pourtour de la CEI, voire même l'Égypte, qui appartient à plusieurs processus d'intégration régionale. En compliquant l'obtention d'un consensus et la stabilisation des rapports de force, la présence d'un « éléphant » dans le système soulève des difficultés spécifiques en matière d'intégration régionale. Le seul exemple a contrario qui me vient à l'esprit est celui du Kenya en Afrique de l'Est.

Les « éléphants » extérieurs, qui ne font pas partie du processus d'intégration régionale mais ont pour objet ou pour effet de les influencer, constituent une difficulté supplémentaire. C'est évidemment le cas de l'Europe sur le continent africain, comme le démontre la gestation douloureuse des Accords de Partenariat Économique avec les ACP, des Américains sur le continent sud-américain, mais aussi sur le continent africain. Avec les États-Unis depuis longtemps, c'est désormais le cas de la Chine sur l'ensemble de l'Asie.

Le paysage de l'intégration régionale d'aujourd'hui révèle donc une très grande diversité, qu'il faut cesser, ce qui est malheureusement une tentation académique fréquente, d'analyser avec une grille d'analyse vieille d'il y a cinquante ans.

Les canons de l'époque faisaient successivement passer les intégrations régionales de la zone de libre-échange à l'union douanière, puis au marché commun, puis à l'union monétaire, pour arriver ensuite à l'union politique. Cette séquence aussi linéaire que théorique ne correspond plus à la grille d'analyse du monde d'aujourd'hui, qui offre des processus très divers, certains légers, d'autres lourds, des intégrations superficielles, et d'autres à vocation beaucoup plus profonde.

Ainsi, la zone de libre-échange d'Amérique du Nord ne repose-t-elle que sur une volonté d'intégration commerciale : les problèmes soulevés par cette intégration commerciale progressive sur d'autres activités politiques, économiques et sociales, ne sont pas posés. Il en va différemment dans les endroits où une démarche politique a été adoptée dès le départ. Il y a aussi des degrés de profondeurs très variés, en fonction des matières considérées : marchandises, services, liberté de circulation des capitaux ou liberté de circulation des personnes, politiques communes ou programmes d'harmonisation réglementaire.

Ce paysage global fait apparaître de manière schématique une différence assez nette entre plusieurs familles d'intégration : d'un côté l'Afrique, l'Amérique latine et l'Asie centrale ou le monde arabe, caractérisés par des processus à base de concepts architecturaux marqués par un tropisme institutionnel probablement hérité d'une culture constitutionnelle et politique européenne à vocation messianique.

De l'autre côté, un modèle asiatique, beaucoup plus pragmatique, où la question de la finalité ne se pose qu'une fois les actes engagés, où les avancées se font pas à pas, au fur et à mesure qu'apparaissent des consensus et des priorités. Les institutions n'y sont créées que dans la mesure où elles sont nécessaires pour obtenir des objectifs. La question du point d'aboutissement n'apparaît pas. Toutefois, si l'on prend le « rapport des

sages » de l'ASEAN de 2006, de bons esprits asiatiques, pourtant peu enclins à l'abstraction institutionnelle, ressentent le besoin d'une définition plus précise du cadre politique de l'intégration.

Une partie de ces différences entre une approche « holistique » et une approche « incrémentale » pourrait s'expliquer par le rôle des entreprises multinationales que je n'ai pas encore évoqué. Dans le cas de l'Asie du Sud Est, elles ont pesé pour la construction des chaînes de production globales, multi localisées dans la région (Japon, Corée, Chine, Vietnam, Thaïlande, Malaisie, Taiwan). En Afrique, elles ont plutôt milité pour la création de centres de production « mono localisés » avec réseaux de distribution sur le continent (Nigéria ou Côte d'Ivoire, Kenya, Afrique du Sud ou Zimbabwe).

Du point de vue du praticien qui est le mien, tous ces processus ont aussi en commun des difficultés à trouver leur place dans les codes de la diplomatie. Par tradition, les diplomates connaissent la diplomatie bilatérale. Ils ont appris, depuis soixante ans, la diplomatie multilatérale. En revanche, ils ont beaucoup plus de mal à inventer la diplomatie régionale, diplomatie de « sommets », et à repérer ces objets non westphaliens que sont les intégrations régionales dans la vie et dans le droit international. De ce point de vue, l'inadaptation de nos systèmes diplomatiques est une source de frottements et de difficultés pour toutes les intégrations régionales.

Partout dans le monde, comme en Afrique, la dynamique de ces mouvements d'intégration régionale a traversé des hauts et des bas, des moments de progrès et des moments de stagnation, voire de régression : rien de tout cela n'est un long fleuve tranquille. La communauté andine en Amérique latine, qui était un des projets les plus ambitieux il y a encore une dizaine d'années, a pour ainsi dire explosé en raison de divergences de nature principalement idéologiques.

L'intégration au sein du Conseil de Coopération des pays du Golfe se ralentit, comme le montre le report, à plusieurs reprises, du processus d'union monétaire. Sous l'effet principalement de difficultés entre l'Argentine et le Brésil, le MERCOSUR ne s'est pas désintégré mais a marqué le pas au cours des six à sept dernières années. En Afrique, les dynamiques ont été

variables : des différences certaines existent entre l'Afrique de l'Ouest, dont le moteur d'intégration régionale, puissant à l'origine, ralentit, et l'Afrique de l'Est, où il accélère.

L'ASEAN reste en revanche un cas remarquable d'intégration régionale progressive et continue, suivant un rythme, qui, malgré les difficultés avec la Birmanie, n'a pas subi de contrecoups sérieux. D'autres cas sont plus hésitants : la Caraïbe voit ainsi progresser son intégration politique et économique dans certains domaines, mais la voit stagner dans d'autres secteurs.

En conclusion de cette première partie, les intégrations régionales en Afrique ne sont pas fondamentalement différentes des autres processus régionaux mondiaux. Ni dans leurs ambitions, ni dans leurs logiques, ni dans leurs rythmes, ni dans leurs résultats.

A dessein, je n'ai inclus l'Europe dans ce tableau comparatif global que de manière allusive. Ce parti pris peut surprendre. Toutefois, le processus d'intégration régionale en Europe reste une exception à de multiples égards. Je me méfie toujours des comparaisons au sein d'une famille de produits où figure une exception, car cela trouble le regard et biaise les conclusions d'une approche comparative. Née de circonstances historiques spécifiques, l'intégration régionale européenne constitue une chimie très particulière dont les ingrédients idéologiques, culturels, historiques, juridiques et économiques ne sont pas transposables à d'autres endroits du monde. Les Européens ont fabriqué une sorte de vaisseau spatial institutionnel destiné à les sortir de l'attraction westphalienne sans équivalent ailleurs.

L'Union européenne est par ailleurs un processus d'intégration régionale tout à fait complet, y compris sur le plan de la solidarité. Limité à 1% du PNB européen, le budget européen peut paraître maigre. Mais il n'y a pas le début de cette modeste solidarité au sein des autres processus d'intégration régionale. Si l'on redistribue au plan mondial 0,3% du PNB mondial, l'Europe, en redistribuant 1 % de son PNB en son sein, redistribue le triple : il s'agit d'une différence significative, dans le système international,

révélatrice d'un sentiment d'appartenance à une communauté, lui-même préalable à l'acceptation d'une solidarité.

De ce point de vue, les Européens ont franchi le Rubicon de la supranationalité, même si de nombreux doutes subsistent sur le soutien de ce nouvel objet politique dans les opinions nationales, les turbulences du projet européen en attestent. Compte tenu de cette situation, du point de vue qui est le nôtre, faire le point sur les processus d'intégration régionale en Afrique, se demander où en est l'Europe n'a pas de conséquences opérationnelles significatives.

Reste que l'intégration européenne offre une leçon de portée générale sur la chimie particulière des intégrations régionales : leur gouvernance ne peut suivre le modèle national. La gouvernance supra nationale n'est pas la réplique, à un niveau supérieur, de la gouvernance nationale. Cette dernière associe, dans un système unique, les trois fonctions de la gouvernance, à savoir, leadership, expertise et capacité de mobiliser des ressources, et légitimité. Au niveau régional comme au niveau mondial, il faut admettre que les fonctions sont distribuées dans des lieux différents. L'articulation entre ces différents lieux est une équation à laquelle sont confrontés tous ces processus d'intégration, y compris en Afrique.

## **II. LE PANAFRICANISME : FONDEMENT IDÉOLOGIQUE DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE AFRICAINE**

Dans cette section, il est essentiellement question de situer en premier lieu comment émerge le processus de l'intégration régionale africaine. Ainsi, nous discuterons du panafricanisme dans l'optique idéologique et conceptuelle ainsi que ses fondements politiques et socioéconomiques. En second lieu, nous verrons que, d'un mouvement de solidarité pour l'émancipation des peuples Noirs à travers le monde, le Panafricanisme a servi d'idéologie de lutte pour la libération de l'Afrique de la domination coloniale européenne et forgé en cela, l'idéal de l'intégration régionale africaine.

A en croire Romain Yakemtchouk, « le mouvement de régionalisation en Afrique est un phénomène relativement nouveau autant au plan politique que juridique.<sup>12</sup>

Nous dirons que cette constatation s'applique en particulier au plan continental car en effet, la première forme d'institutionnalisation des relations interafricaines est intervenue le 25 mai 1963 à Addis-Abeba en Ethiopie, par la signature de la Charte de l'Organisation de l'unité africaine. Cependant, il faut préciser que la création de l'OUA, première organisation intergouvernementale africaine à vocation continentale, est surtout le fait d'un processus amorcé depuis au début du 20<sup>e</sup> siècle : le Panafricanisme. Mais que signifie au juste le terme Panafricanisme et quels en sont, s'il y a lieu, les fondements politiques, économiques et juridiques ?

## **II. 1. Du panafricanisme**

Colin Legum estimait qu'il était difficile de donner une définition concise du Panafricanisme, « ce néologisme récemment ajouté au vocabulaire politique mondial ». <sup>13</sup> Cependant, Legum affirme que « l'hostilité des Africains à l'égard de toute forme d'assujettissement aux maîtres étrangers et la conviction avec laquelle ils affirment la souveraineté des intérêts africains prennent la forme d'un Panafricanisme, peut-être même en sont-elle l'expression la plus achevée ». <sup>14</sup>

Cette difficulté de définir de manière concise ce que représente le terme Panafricanisme se traduit également chez Imanuel Geiss. Il affirme par exemple qu'il est toujours difficile « ... perhaps even impossible, to provide a clear and precise definition of Pan-Africanism. It is a complex problem which can best be approached historically. By looking at its various manifestations we can arrive at simple and comprehensive formulae (...) ». <sup>15</sup> Geiss ajoute

---

<sup>12</sup> YAKEMTCHOUK R., *L'Afrique en Droit international*, Librairie générale de Droit et de Jurisprudence, Paris, 1971, p. 271.

<sup>13</sup> LEGUM C., *Le Panafricanisme à l'épreuve de l'indépendance*, Saint-Paul, Paris, 1965, p. 15.

<sup>14</sup> *Ibidem*, pp. 14-15.

<sup>15</sup> GEISS I., *The Pan-Africanism movement. A History of Pan-Africanism in America, Europe and Africa*, Africana Publishing Co., New York, 1974, p. 3.



que le terme Panafricanisme « has hardly ever been a clearly defined, precise, or rational concept ».<sup>16</sup>

Pour lui, le Panafricanisme renvoie à trois dimensions : « Intellectual and political movements among Africans and Afro Americans who regard or have regarded Africans and people of African descents as homogenous; all ideas which have stressed or sought the cultural unity and political independence of Africa, including the desire to modernize Africa on a basis of equality of rights; ideas or political movements which have advocated, or advocate, the political unity of Africa or at least close political collaboration in one form or another ».<sup>17</sup>

On retrouve également chez Edmond Kwam Kopassi la conception multiforme du Panafricanisme. Il s'agit selon lui d'un mouvement racial, culturel et finalement politique.<sup>18</sup> Le Panafricanisme se veut racial à la base car dans son contenu, il « s'identifie à un mouvement d'émancipation des Noirs, de revendication de l'égalité entre Noirs et Blancs. C'est la prise de conscience par la « diaspora » Noire de la situation d'infériorité et d'humiliation du Noir dans le monde, d'abord aux Etats-Unis et aux Antilles (...) ensuite en Afrique... »<sup>19</sup>

Dans le même sens, Adenkule Ajala précise que le Panafricanisme naît du constat des peuples Noirs, autant aux Etats-Unis que dans les Caraïbes, qu'ils vivent une expérience commune de « discrimination based on skin colour, and flagrant injustices and degradation (...) »<sup>20</sup> Il nous semble nécessaire de préciser que par mouvement racial, on n'entend nullement qu'il s'agit d'un mouvement raciste, car le Panafricanisme ne s'inscrivait que dans une logique de débat sur la hiérarchisation des races.

---

<sup>16</sup> *Ibidem*, p. 5.

<sup>17</sup> *Ibidem*, p. 36.

<sup>18</sup> KWAM KOUASSI E., *Organisations Internationales Africaines*, Berger-Levrault, Paris, 1987, pp. 71-78.

<sup>19</sup> *Ibidem*, p. 73.

<sup>20</sup> AJALA A., *Pan-Africanism : Evolution, Progress and Prospects*, André Deutsch, Londres, 1973, p. 4.

Il était, comme il est toujours aujourd'hui, plus question de redonner la dignité humaine aux populations africaines et de descendance africaine ainsi qu'à tous les peuples opprimés du monde en condamnant : les injustices sociales, la discrimination, l'exploitation et la domination de certains peuples par d'autres. En cela, le Panafricanisme : « s'identifie avec le camp des neutres, opposés à toutes les formes d'oppression et de chauvinisme racial, qu'il soit blanc ou noir, et s'associe à toutes les forces de progrès et de bonne volonté, sans se soucier de nationalité, de race, de couleur ou de croyance, œuvrant à une fraternité universelle, à la justice sociale et à la paix pour tous les peuples en tous lieux ». <sup>21</sup>

Le Panafricanisme est aussi un mouvement culturel en ce sens qu'il refuse d'être associé autant au communisme qu'au capitalisme avec son penchant colonialiste. Il s'agit davantage d'élaborer, nécessairement, « de nouveaux moyens politiques et des techniques d'organisation adaptés aux traditions et aux circonstances africaines ». <sup>22</sup> C'est le refus d'accepter et d'appliquer des doctrines élaborées et imposées de l'extérieur. <sup>23</sup>

Finalement, le Panafricanisme peut être qualifié de mouvement politique car selon Kwam Kouassi, il « remplit la double fonction d'être un moyen de libération coloniale et de consolidation de l'indépendance d'une part ; et d'autre part un moyen de réaliser l'unité africaine ». <sup>24</sup> Ces différentes manifestations illustrent bien la difficulté de définir de manière précise le Panafricanisme.

Généralement, l'on fait référence aux fondements et à la mission du Panafricanisme pour essayer d'en dégager une définition générale. Mwayila Tshiyembe dira du Panafricanisme qu'il « se donnait pour mission de

---

<sup>21</sup> PADMORE G., *Panafricanisme ou Communisme ? La prochaine lutte pour l'Afrique*, Présence Africaine, Paris, 1960, p. 24.

<sup>22</sup> *Ibidem*, p. 25.

<sup>23</sup> KWAM KOUASSI E., *Op. cit.*, p. 25.

<sup>24</sup> *Ibidem*, p. 77.

réhabiliter les civilisations africaines, de restaurer la dignité de l'homme Noir et de prôner le retour à la mère patrie, celle des racines de la diaspora ».<sup>25</sup>

Le Président sénégalais, Abdoulaye Wade, élabore davantage et estime pour sa part que le Panafricanisme est une « aspiration des Noirs d'Afrique et de la diaspora, qui s'identifient culturellement par leur appartenance à la civilisation négro africaine; puisant sa force dans la résistance pluriséculaire des nègres à l'esclavage, cette aspiration se projette dans une unité politique du continent sous la forme des Etats-Unis d'Afrique ».<sup>26</sup>

Ces réflexions ont bien entendu l'avantage de fournir, au moins, des éléments de réponse sur ce que représente exactement le Panafricanisme. Comme on peut le constater, le concept est sujet à beaucoup d'interprétations; il est multiforme et semble évoluer dans le temps.

Il apparaît par conséquent simpliste et réducteur, à notre avis, de définir et de limiter le Panafricanisme à certaines de ses manifestations.

## **II. 2. Fondements idéologique et juridique du panafricanisme**

Par idéologie, on entend généralement « un ensemble des représentations du monde que se fait un individu ou un groupe. A ce titre, on attribue à l'idéologie un triple rôle : la cohésion sociale, la légitimité des conduites et comportements, la justification des aspirations ».<sup>27</sup> Il s'agit donc plus précisément de l'ensemble « des idées, des croyances et des doctrines propres à une époque, à une société ou à une classe ».

Dans le cas du Panafricanisme, ces deux définitions renvoient à un groupe soit : les Africains et leurs descendants des Amériques, des Caraïbes, d'Europe et des Antilles. Car en effet, pour ses différents concepteurs et promoteurs, le Panafricanisme est avant tout une idéologie.

---

<sup>25</sup> MWAYILA T., « Du messianisme aux rives de la mondialisation : difficile gestion de l'Union africaine », dans *Monde Diplomatique*, 2002, p. 22.

<sup>26</sup> WADE A., *Un destin pour l'Afrique*, Karthala, Paris, 1989, p. 98.

<sup>27</sup> LAKEHAL M., *Dictionnaire de Science politique. Les 1500 termes politiques et diplomatiques pour rédiger, comprendre et répondre à un discours politique*, 2<sup>e</sup> éd., L'Harmattan, Paris, 2005, p. 209.

Né à la fin du 19<sup>e</sup> et début 20<sup>e</sup> siècle hors de l'Afrique de par l'activisme de descendants d'esclaves Africains, le Panafricanisme a pour fondement général de base, la lutte pour la reconnaissance et l'application l'égalité des peuples Noirs ainsi que leur émancipation de toute situation de domination partout dans le monde. Plus concrètement, considéré dans le contexte de la domination étrangère à laquelle est depuis longtemps soumise l'Afrique, le Panafricanisme est un mouvement de solidarité entre les peuples africains et les descendants Africains, s'inscrivant dans une lutte pour la conquête de leur autonomie et de leur autodétermination.

Cette lutte pour l'autonomie et l'autodétermination vise à terme à promouvoir et à réaliser l'unité des peuples africains autant à l'extérieur que sur le continent africain. L'auteur Michel Kounou abonde dans le même sens lorsqu'il soutient que le « Panafricanisme est une idée fondée sur l'unité politique et économique des peuples africains solidaires, tant de l'intérieur que de la diaspora ; dans le but de bâtir un Etat de type fédéral de même qu'un régime politique pluraliste et démocratique, sur l'ensemble du territoire ancestral ».<sup>28</sup>

Il s'agit donc, selon Michel Kounou, d'une idéologie de résistance pour la survie des populations africaines articulée autour d'un triple refus : « refus de la domination politique et militaire étrangère consécutive à la fragmentation préméditée et systématisée, ainsi qu'au partage du territoire africain; refus des rapports économiques et sociaux coloniaux imposés par la force et la terreur ; refus de l'aliénation morale et culturelle qui en découle sur le continent et la diaspora ».<sup>29</sup>

Circonscrit à l'espace géographique du continent africain, le « Panafricanisme est une idéologie qui vise à réaliser l'unité ou l'unification de tout le continent africain afin de rendre à l'homme Noir, dignité, considération et respect ».<sup>30</sup>

---

<sup>28</sup> KOUNOU M., *Op. cit.*, p. 101.

<sup>29</sup> *Ibidem.*

<sup>30</sup> KOUASSI K., *Op. cit.*, p. 72.

L'objectif à long terme est l'aboutissement à l'unité totale du continent africain, sous la forme d'un Etat panafricain. Et tout au long des années 1960 l'idée motrice était « l'autodétermination des territoires dépendants, préalable à une fédération d'Etats autonomes sur une base régionale, menant finalement à la création d'un ensemble d'États-Unis d'Afrique ».<sup>31</sup>

En tant qu'idéologie, le Panafricanisme comporte deux dimensions qu'on pourrait qualifier de complémentaires : une dimension politique et une autre socioéconomique. Politiquement parlant, « le Panafricanisme cherche à réaliser le gouvernement des Africains par des Africains et pour les Africains, en respectant les minorités raciales et religieuses qui désirent vivre en Afrique avec la majorité Noire ».<sup>32</sup>

Au point de vue socioéconomique, « le Panafricanisme souscrit aux objectifs fondamentaux du Socialisme Démocratique, avec un contrôle de l'Etat sur les moyens fondamentaux de production et de distribution. Il soutient la liberté de l'individu dans le cadre de la loi et approuve la déclaration fondamentale de droits de l'Homme, en insistant sur les Quatre Libertés ».<sup>33</sup>

Dans son action, l'idéologie panafricaniste s'opère en trois phases cumulatives. La première phase se déroule de 1900 jusqu'à vers 1957 avec l'indépendance du Ghana. Cette phase est celle de conscientisation des peuples Noirs sur leurs conditions d'oppression à travers le monde d'une part ; et d'autre part, le développement entre eux des liens de fraternité et de solidarité afin de faire face collectivement à cette oppression.

Comme le souligne Ajala, « During this period Africans, West Indians and Americans of African descent more or less discovered one another. Sharing common disabilities and increasingly aware of many common elements in their heritage, they convened conferences on an ad hoc basis, organized

---

<sup>31</sup> PADMORE G., *Op. cit.*, p. 27.

<sup>32</sup> *Ibidem*, p. 69.

<sup>33</sup> Voir la Charte de l'Atlantique : [http://www.un.org/fr/aboutun/history/atlantic\\_charter2.shtml](http://www.un.org/fr/aboutun/history/atlantic_charter2.shtml).

student groups and cultural associations, and in the later stages turned to explicit political agitation for African independence ».<sup>34</sup>

La prise de conscience suscitée à la phase précédente va nécessairement mener à la seconde phase qui couvre toute la période des indépendances africaines, soit de 1957 à 1991 avec la libération de l'Afrique du Sud de l'Apartheid. Durant cette période, le Panafricanisme prend désormais une dimension politique et participe à travers, justement, son action politique « within and among independent African states, in collaboration with nationalist movements from the remaining colonial territories »<sup>35</sup> au mouvement de décolonisation de l'Afrique. De manière concomitante avec la décolonisation, se posait la question de l'unité de l'Afrique, qui coïncide avec la troisième phase opératoire du Panafricanisme.

En d'autres termes, le troisième et dernier stade du Panafricanisme porte sur « the achievement of genuine African unity, which is the precondition for the much-needed economic development of the African continent as well as for making the African voice in world politics both respected and effective ».<sup>36</sup>

Or, depuis la fin de la décolonisation du continent africain, le Panafricanisme n'a pas réussi à mobiliser autant d'adhésions auprès des États africains nouvellement indépendants que lors des périodes précédentes. L'idéologie a davantage fait l'objet de « plusieurs interprétations, plusieurs significations de la part des Africains eux-mêmes ».<sup>37</sup>

Les différentes interprétations et significations dont a fait l'objet le Panafricanisme (une fois implanté sur le continent africain) peuvent se résumer aux trois courants majeurs suivants : l'unité immédiate et totale sous la forme d'un gouvernement à l'échelle continentale; la stricte coopération intergouvernementale sur la base du respect des principes de souveraineté,

---

<sup>34</sup> AJALA A., *Op. cit.*, p. 3.

<sup>35</sup> *Ibidem*, p. 53.

<sup>36</sup> KOUASSI K., *Op. cit.*, p. 53.

<sup>37</sup> ABDOUL B., KOFFI B. et FETHI S., *L'Organisation de l'Unité Africaine. De la charte d'Addis-Abeba à la Convention des Droits de l'Homme et des peuples*, SILEX éditions, Paris, 1984, p. 11.

d'intangibilité des frontières et d'indépendance; et l'unité progressive à partir de blocs économiques sous régionaux.<sup>38</sup>

Avec le temps, l'évolution politique et socioéconomique des pays africains, des trois courants précédents, se sont finalement imposés deux conceptions du Panafricanisme: l'unité totale et immédiate ; et l'unité par étages. Il est généralement reconnu à Sylvester Williams, ressortissant de Trinidad, la conception du Panafricanisme.<sup>39</sup> Mais plusieurs autres, par leur engagement et leur activisme pour l'autonomie et l'émancipation des peuples Noirs dans le monde en ont fait la promotion : Edward Wilmot Blyden, Langston Hughes, Marcus Aurelius Garvey, William Edward Burghardt Du Bois, George Padmore, Kwame Nkrumah, etc.<sup>40</sup>

L'articulation et la promotion du Panafricanisme en tant qu'idéologie s'est déroulée essentiellement en Europe et aux Etats-Unis d'Amérique lors d'une série de conférences et de congrès organisés tour à tour à Londres, Paris et New York entre 1900 et 1945. Comme mouvement politique, le Panafricanisme doit ses principaux faits d'armes dans les luttes d'indépendances africaines et la mobilisation de la société civile et les dirigeants africains pour la construction de l'unité africaine.

Partant des définitions et des manifestations soulignées précédemment, nous sommes à même de proposer maintenant une conception de l'intégration régionale africaine basée sur le Panafricanisme.

Par Panafricanisme, nous entendons : la nécessité pour les Etats africains de mettre en commun leurs ressources humaines, matérielles et intellectuelles afin de répondre de concert aux problèmes d'intérêt commun pour les peuples africains.

---

<sup>38</sup> *Ibidem*.

<sup>39</sup> Voir notamment : Kwame Nkrumah *Africa Must Unite* ; PADMORE G., *Panafricanisme ou Communiste. La prochaine lutte pour l'Afrique* ; et KOUNOU M., *Le Panafricanisme : de la crise à la renaissance. Une stratégie de reconstruction effective pour le troisième millénaire*; Adekunle Ajala, *Pan-Africanism : Evolution, Progress and Prospects*.

<sup>40</sup> ROONEY D., *Nkrumah. L'homme qui croyait à l'Afrique*, Editions Jeune Afrique Paris, 1990, p. 207.

Cette mise en commun des ressources passe par : la coopération intergouvernementale, à l'intégration progressive de secteurs d'activités, jusqu'à l'intégration juridique complète sous la forme d'un gouvernement panafricain à l'échelle continentale.

### **II. 3. De l'unité du continent à sa régionalisation**

La matérialisation de l'unité du continent en une structure d'intégration régionale se fit au cours de la vague des indépendances des années 1960 et la création consécutive de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) en 1963. En fait, elle est l'institutionnalisation du panafricanisme sur le continent. Pourquoi ? Parce que la toute nouvelle Afrique indépendante cherchait, via l'OUA, à tracer sa voie pour atteindre son double objectif : l'indépendance totale de tous les pays restés sous le joug colonial, la fin de l'apartheid comprise, et le développement socio-économique de ces mêmes pays au fur et à mesure qu'ils s'en libéraient. Comment ? Partagé entre le panafricanisme des uns, selon le vieil adage « l'union fait la force », en ayant à l'esprit l'idée des « Etats-Unis d'Afrique » et le régionalisme des autres basé, lui aussi, sur le principe de « la solidarité africaine est une force ». Ce dernier s'appuie sur le partage de l'Afrique en quatre, puis en cinq régions actuellement.

C'est ainsi que le continent s'était vite retrouvé devant un dilemme, celui de l'embarras du choix politique pour mener à bien sa double action de libération politique et d'indépendance économique. De plus, il devait faire face au poids de la Guerre Froide (1947-1989) qui avait opposé ses pays entre modérés et progressistes suivant leurs orientations idéologiques respectives. Les premiers avaient pour alliés l'Europe Occidentale et les EUA tandis que les seconds pouvaient compter sur l'Europe de l'Est, l'ancienne Union Soviétique et la Chine communiste.<sup>41</sup>

Entre les deux groupes, la bataille d'idées fut âpre. Au final, c'est le groupe des régionalistes dits des pragmatiques ou modérés qui l'avait

---

<sup>41</sup> MAKIADI S.L., « L'intégration régionale en Afrique: Un processus déjà ancien... pour quels résultats? », dans *Mulemba Revista Angolana de Ciências Sociais*, 06 décembre 2016, p. 3, disponible sur <http://journals.openedition.org/mulemba/738>.



emporté. C'est ainsi qu'on parle de régionalisme ou du panafricanisme d'intégration régionale aujourd'hui en Afrique. C'est un processus résultant d'une démarche volontaire de deux ou de plusieurs États différents en vue d'une mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de leurs ressources.

Ce processus a pour finalité l'émergence et le renforcement des relations techniques et économiques d'interdépendance structurelles à effets d'entraînement positifs. L'union qui en résulte correspond à la soumission de l'ensemble des partenaires et des espaces régionaux auxquels ils appartiennent à des politiques communes, dites aussi uniques.

Ses tenants dits du groupe de Monrovia (du 8 au 12 mai 1961) étaient emmenés par le président ivoirien Félix Houphouët-Boigny, alors que les panafricanistes du groupe de Casablanca (du 3 au 7 janvier 1961) étaient conduits par le président ghanéen Kwame Nkrumah. Ces derniers sont considérés comme les partisans du panafricanisme maximaliste pendant que les premiers ceux du panafricanisme minimaliste. Les deux courants ont leurs héritiers.<sup>42</sup>

Nonobstant ce désaveu, l'idéal panafricain n'a guère disparu au sein de l'Afrique. Au contraire, il continue de traverser les esprits des uns et des autres, tous bords confondus. Photos à l'appui, l'historien-panafricaniste Théophile Obenga indique quelques figures historiques du panafricanisme dans *L'Etat fédéral d'Afrique noire : La seule issue* (2012).

Le dernier à vouloir, en vain, le relancer en tant qu'héritier du panafricanisme maximaliste a été le président libyen Mouammar Kadhafi, dont on connaît le sort, puisque tué lors du printemps arabe qui avait déferlé aussi sur la Libye (2011). Néanmoins, son implication personnelle et la contribution financière de son pays avaient permis la mutation de l'OUA à l'Union Africaine (UA) en 2002.

---

<sup>42</sup> BOUKARI-YABARA A., *Africa Unite! Une histoire du Panafricanisme*, La Découverte, Paris, 2014, p. 318.

Principale organisation continentale, elle n'a cessé non plus de s'inspirer du panafricanisme dans la mise en place de ses grands projets politiques et économiques, comme ceux du NEPAD<sup>43</sup> (2001), d'une Zone de libre-échange continentale (ZLEC) panafricaine à la date indicative de 2017, d'un marché commun africain à l'horizon 2023, d'un réseau de neuf autoroutes allant du Nord au Sud et d'Est en Ouest, ainsi que d'une ligne de chemin de fer traversant tous les pays au plus tard en 2063. Cet objectif ambitieux a un nom: c'est le fameux Agenda 2063, selon lequel « L'Afrique que nous voulons ».

### CONCLUSION

Au terme de cette réflexion, il sied d'admettre que le progrès actuels dans la promotion de l'intégration régionale en Afrique et des défis auxquels le processus est confronté nécessite des orientations stratégiques.

Les États devraient mettre en œuvre les décisions, traités et protocoles. Ils devraient également s'engager en faveur de l'intégration, au-delà de leur signature.

Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour harmoniser les activités des Communautés Economiques Régionales. Même si certaines CER ont des accords de coopération entre elles, dans différents secteurs d'activités, il est nécessaire d'accélérer le processus d'intégration à travers des mesures de renforcement de la confiance.

Au lieu que les CER soient considérées comme étant en concurrence les unes avec les autres, l'attention devrait être portée sur une plus grande complémentarité et une vision commune de l'intégration continentale. Ceci demandera nécessairement une gestion efficace qui aura sans doute un impact positif sur l'intégration.

---

<sup>43</sup> Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, acronyme de New Partnership for Africa's Development (NEPAD). C'est un programme de l'Union africaine (UA) qui vise à éradiquer la pauvreté, à placer les pays africains, individuellement et collectivement, sur la voie de la croissance et du développement durable, à renforcer la capacité de l'Afrique à participer activement à l'économie et à la politique mondiales et à accélérer l'autonomisation des femmes.

---

**REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

- ABDOUL B., KOFFI B. et FETHI S., *L'Organisation de l'Unité Africaine. De la charte d'Addis-Abeba à la Convention des Droits de l'Homme et des peuples*, SILEX éditions, Paris, 1984.
- AJALA A., *Pan-Africanism : Evolution, Progress and Prospects*, André Deutsch, Londres, 1973.
- BOUKARI-YABARA A., *Africa Unite! Une histoire du Panafricanisme*, La Découverte, Paris, 2014.
- Charte de l'Atlantique, <http://www.un.org/fr/aboutun/history/atlanticcharter2.shtml>.
- Conférence World Trade Institute, Berne, 1 octobre 2010 (website WTO).
- CONSTANTIN F., «L'intégration régionale en Afrique noire. Esquisse sur dix années de recherche», dans *Revue française de science politique*, vol. 22, n°5, 1972.
- DIANGITUKWA F., *Géopolitique, intégration régionale et mondialisation ; plaidoyer pour la création d'une communauté économique des pays côtiers de l'Afrique Centrale*, L'Harmattan, Paris, 2006.
- DIUR KG., *Histoire de Relations Internationales*, éd. Sirius, Kinshasa, 2009.
- GEISS I., *The Pan-Africanism movement. A History of Pan-Africanism in America, Europe and Africa*, Africana Publishing Co., New York, 1974.
- KABAMBA WA K. G., *La communauté économique Africaine du XXIe siècle, mythe ou réalité ?*, éd. MES, Kinshasa, 2003.
- KABAMBA WA K. G., « Relations et organisations internationales Africaines », L1 RI, UNIKIN, 2009-2010.
- KOUNOU M., *Le Panafricanisme : de la crise à la renaissance. Une stratégie de reconstruction effective pour le troisième millénaire*, Adekunle Ajala, *Pan-Africanism : Evolution, Progress and Prospects*.
- KWAM K. E., *Organisations Internationales Africaines*, Berger-Levrault, Paris, 1987.

- 
- LAKEHAL M., *Dictionnaire de Science politique. Les 1500 termes politiques et diplomatiques pour rédiger, comprendre et répondre à un discours politique*, 2<sup>e</sup> éd., L'Harmattan, Paris, 2005.
- LEGUM C., *Le Panafricanisme à l'épreuve de l'indépendance*, Saint-Paul, Paris, 1965.
- MAKIADI S. L., « L'intégration régionale en Afrique: Un processus déjà ancien... pour quels résultats? », dans *Mulemba Revista Angolana de Ciências Sociais*, 06 décembre 2016, disponible sur [journals.openedition.org/mulemba/738](https://journals.openedition.org/mulemba/738).
- MWAYILA T., « Du messianisme aux rives de la mondialisation : difficile gestion de l'Union africaine », dans *Monde Diplomatique*, 2002.
- PADMORE G., *Panafricanisme ou Communisme ? La prochaine lutte pour l'Afrique*, Présence Africaine, Paris, 1960.
- ROONEY D., *Nkrumah. L'homme qui croyait à l'Afrique*, Editions Jeune Afrique Paris, 1990.
- WADE A., *Un destin pour l'Afrique*, Karthala, Paris, 1989.
- YAKEMTCHOUK R., *L'Afrique en Droit international*, Librairie générale de Droit et de Jurisprudence, Paris, 1971.